

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-85

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir :

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : PRESTATIONS DE DENEIGEMENT SUR LA COMMUNE DE FREISSINIÈRES. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- **Vu** les offres pour les prestations de déneigement sur la Commune Freissinières,
- **Vu** l'analyse des offres,
- **Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 11 décembre 2023,

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché pour les prestations de déneigement sur la Commune de Freissinières pour une durée de 5 ans de la façon suivante :

Lot 1 : Mise à disposition d'engins de déneigement avec chauffeur - secteur de Pallon sur la Commune de Freissinières

Entreprise retenue : ENVIRONNEMENT TP05 -

Mise à disposition d'un véhicule de petit format (inferieur à 2m de largeur) équipé d'une lame avec chauffeur :

Coût astreinte éventuelle : 00.00 € HT

Coût de la mise à disposition par mois : 460.00 € HT

Coût horaire conduite de jour : 68.00 € HT

Coût horaire conduite de nuit, dimanche et jours fériés : 78.00 € HT

Lot 2 : Mise à disposition d'un chauffeur pour déneigement Commune de Freissinières (hors secteur Pallon)

Entreprise retenue : ENVIRONNEMENT TP05

Astreinte semaine : 132.00 € HT

Coût horaire conduite de jour : 42.00 € HT

Coût horaire conduite de nuit, dimanche et jours fériés : 65.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve l'attribution du marché pour les prestations de déneigement sur la Commune de Freissinières.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.